

Gray



L'Ehpad Cournot-Changey à l'honneur

L'établissement graylois d'hébergement pour personnes âgées dépendantes se retrouve en bonne position dans un palmarès national. Parmi ses spécificités : le concept de Snoezelen.

Fougerolles



Ils s'ouvrent au monde du travail

Les collégiens de Fougerolles ont débattu sur la mixité dans le cadre du parcours de découverte des métiers et des formations.

Lure



Couture sur toile

Claudine Daparo confectionne des «pièces uniques» pour sa boutique en ligne, «Les Dadinnes». Une centaine de produits y sont ainsi vendus sur internet, de l'écharpe aux chapeaux.

Héricourt



Ils connaissent la musique !

L'école de musique d'Héricourt a recruté quatre nouveaux enseignants l'an dernier et en compte désormais 21. Rencontre avec ce « quatuor » de bon ton.

Grève au palais?

Décision mercredi

Vesoul. Le palais de justice de Vesoul entrera-t-il dans la danse de la protestation contre les propos du chef de l'État? Comme c'est le cas dans de plus en plus de tribunaux de l'Hexagone. Hier, les magistrats vesouliens n'en avaient pas encore décidé. S'ils emboîtent le pas de la fronde, ils ne pourront pas le faire avant mercredi, puisque toute assemblée générale doit être précédée d'un délai de 48 h ouvrés. Soit au plus tôt mercredi. Ce qui se murmurait hier, dans les locaux du palais de justice, «c'est que si on décide la grève, on se punit nous-même», exprimait un juge d'expérience. Soit qu'à faire la grève des audiences, les dossiers ne font que s'empiler en attendant d'être jugés.

Faits et méfaits

Appel à témoin

Gray. Jeudi, vers 17 h 45, une octogénaire a été agressée dans le centre-ville de Gray par un individu qui lui a arraché son sac à main. Blessée légèrement à la tête, elle a été transportée aux urgences de l'hôpital de Gray. Les faits se sont produits devant le salon de coiffure «La Coiffure» à Gray, situé au 3 rue Victor-Hugo. Une personne a été aperçue s'enfuyant dans les rues peu après les faits. La Brigade territoriale autonome de Gray sollicite toute personne susceptible de fournir des renseignements sur l'auteur de l'agression. Se présenter au bureau de la brigade ou téléphoner au 03.84.65.11.45

Polémique

Cadavres dans le pré

C'est sur la base de l'alerte de la ligue de protection du cheval que gendarmerie et services vétérinaires se sont déplacés pour effectuer un constat dans un élevage entre Saubx et Lure.

Ils n'ont pas le droit d'entrer sur la parcelle où sont comptabilisés onze bovins pour vingt-cinq chevaux. Derrière la clôture, les représentants de la ligue de protection du cheval et de l'association Brigitte Bardot semblent scandalisés par les coutumes locales. «D'ordinaire, on accompagne les constatations» fulmine la représentante de la ligue du cheval qui s'est déplacée de Cote-d'Or pour épauler la représentante locale, Rachel Fontaine. C'est elle qui a alerté les services de la gendarmerie de Luxeuil sur l'état des animaux dans ce pré de 25 à 30 hectares où elle dit avoir repéré trois squelettes d'animaux. Les vivants sont pour elle, «en état d'abandon, de maltraitance par absence de nourriture et sans aucun soins». Pointant l'état de maigreur de certains des pensionnaires.

Sur place, le maire de la commune de Dambenoit-lès-Colombe, Marino Locatelli ne semble pas surpris par la venue de tout ce petit monde. «Ça fait trente ans au moins que c'est comme cela. L'éleveur a des bêtes dans trois endroits et j'ai moi-même vu un cadavre il y a deux ans». C'est précisément ce que sont venus vérifier les services de l'État, en plus de l'état apparent des animaux. «Cela fait trois fois que la DSV vient (N.D.L.R. : branche vétérinaire de la DDCSPP direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations) et que rien n'est fait», rue dans les bancards la ligue de protection du cheval.

Du côté de la DDCSPP, Chantale Petitot valide les observations de la LPC. «Nous sommes venus en décembre, en janvier», et jeudi après-midi. L'occasion de vérifier «la présence de deux carcasses de bovins et d'un



La fondation Brigitte Bardot était aux côtés de la ligue de protection du cheval à l'occasion des constatations. Photo Dominique ROQUELET

équin qui peut être un poulain. Les décès remonteraient à 18 voire 30 mois. C'est répréhensible car il est interdit de laisser des cadavres d'animaux. Il faut faire intervenir l'éleveur. Ça dénote un manque de surveillance du troupeau». Pour le moins.

Côté animaux vivants, les inquiétudes des services de l'État sont moins catastrophiques que celles des associations. «Une vache est en état de maigreur réversible et deux chevaux sont un peu maigres. Ils ont besoin de plus d'alimentation». A noter que la DDCSPP avait demandé «il y a quelques jours à l'éleveur, d'alimenter ses bêtes», précise Mme Petitot.

Pour le propriétaire, il n'y a pas de problème d'alimentation. «J'y vais tous les deux jours. Les cadavres, moi, je ne les ai pas trouvés mais j'avais

alerté la DSV à l'été 2009 qu'il me manquait deux vaches. Celle qui est maigre, je vais la rentrer demain pour voir ce qu'elle a».

Quoi qu'il en soit, les procès verbaux des constatations vont être transmis au parquet qui décidera ou non de poursuivre l'éleveur qui a déjà eu maille à partir avec la justice. Du côté des injonctions les plus immédiates, «il va lui être demandé de faire enlever les ossements», assure encore Mme Petitot. Pour les associations de protection des animaux, le constat est douloureux. «Il est très dur de se battre». D'autant que Rachel Fontaine déplore la présence d'un mâle sur le site. «Ils vont continuer de se reproduire librement», craint-elle. «Si j'ai des juments, c'est pour qu'elles se reproduisent» poursuit de son côté l'éleveur.

Walérian KOSCINSKI

Faits divers

Braquage de Frotey: de l'ADN confond le troisième homme

Frotey-lès-Vesoul. Un individu de 20 ans est incarcéré depuis hier après-midi. Il s'agit du troisième auteur présumé du braquage du bureau de tabac de Frotey. Fait divers qui s'était déroulé le 11 octobre 2010 et dont deux auteurs ont déjà été condamnés à cinq ans de prison ferme le 18 novembre dans le cadre d'une procédure de comparution immédiate.

Si la police avait très vite confondu deux des auteurs âgés d'une vingtaine d'années, l'un qui s'était fait passer pour un client molesté au moment du braquage et un second qui avait menacé la buraliste à l'arme blanche, le troisième individu qui avait dit: «Vas-y, plante-là», manquait à l'appel.

Mais un gant retrouvé sur la voie verte sur la commune de Quincey, en compagnie des effets personnels de la buraliste, a finalement parlé. Les tests scientifiques ont mis en évidence la présence de l'ADN de cet homme de 20 ans qui réside dans

un quartier populaire de Vesoul. depuis la mi-janvier, les fonctionnaires lui courraient après. Et c'est finalement son père, qui avait donné sa parole aux fonctionnaires, qui a amené son rejeton au poste.

Ce dernier, qui sait qu'il risque gros, n'a rien reconnu des faits qui lui ont été présentés dans le cadre de sa garde à vue. Il a tout nié en bloc affirmant que s'il s'agissait de son ADN, ce n'était pas lui ce jour-là. Théorie qu'il aura à cœur de défendre le 10 mars prochain, date de sa comparution devant le tribunal correctionnel de Vesoul. Hier, en effet, le jeune homme a demandé un délai pour préparer sa défense, refusant de comparaître dans le même cadre que les deux précédents auteurs du braquage. Pour autant, les juges ont statué sur son placement en détention provisoire en attendant l'échéance. Pour rappel, le butin du braquage s'était élevé à 515 €.

W.K.

Branché par la Hi-Fi

Lure. Il s'est rappelé au bon souvenir des gendarmes de Lure... qui avaient perdu sa trace depuis près de 4 mois.

Jeudi après-midi, peu après 17h, un ressortissant azerbaïdjanais de 30 ans a ainsi été interpellé sur le parking d'un commerce - spécialisé dans la Hi-Fi et l'électroménager - de la zone des Cloyes. Alors que ce dernier cachait sous ses vêtements un écran d'ordinateur... Jugeant le comportement du «client» et de son complice (qui réussira, lui, à prendre la fuite à l'intérieur d'une voiture immatriculée dans le Haut-Rhin) douteux, un vigile du

magasin s'était interposé avant l'arrivée des forces de l'ordre, parvenant à ceinturer le jeune homme.

Placé en garde à vue, ce dernier n'était donc pas un «inconnu» en terre luronne. Identifié comme l'auteur d'un vol commis le 12 octobre dernier... dans le même magasin («Expert Neynaud»), il était ainsi recherché par les services de la gendarmerie.

Remis en liberté, il fait aujourd'hui l'objet d'une COPJ pour «tentative de vol» devant le tribunal correctionnel de Vesoul. S'il daigne s'y présenter le mois prochain...

EVA

Economie Attention aux investissements en surcapacité, évitez de dépendre du marché. Les conseils donnés aux agriculteurs par leurs experts-comptables ne manquent pas de pertinence.

«Soyez flexibles !»

«VOIR LOIN, LES PIEDS SUR TERRE», ce slogan des experts-comptables du réseau CER-France (Centre d'économie rurale) s'adresse, avant tout, aux agriculteurs. Regroupés en association pour toute la Franche-Comté et la Bourgogne, avec des sièges à Dijon et à Vesoul et une agence à Gray, ces experts-comptables œuvrent au plus près des réalités agricoles.

À leurs yeux, les 1.800 fermes dont ils gèrent les comptes en Haute-Saône (soit la majeure partie) sont «assez bien représentatives» (1) par rapport au panel de 17.853 exploitations laitières françaises qui viennent de faire l'objet d'une étude annuelle.

Quels conseils de gestion prodiguer aux producteurs ? Autour du Graylois Jean-Marie Grimaud, le CER a présenté à Vesoul les tendances actuelles ainsi qu'un diagnostic prospectif, en livrant d'abord son éclairage aux représentants

des organisations professionnelles agricoles (OPA), banques, coopératives, Chambre d'agriculture...

Pour ce qui concerne les exploitations haut-saônoises, une première donnée moyenne apparaît en comparant 2009 et 2010 : en un an, l'évolution des produits bruts du système laitier a connu une croissance de +9 %, celles du système viande de +7 % et du système céréalier de +17 %. Ce qui (hors droits à paiement unique, liés aux bonnes conditions agricoles et environnementales) assure une évolution annuelle des marges brutes de +60 % en céréales, +20 % en lait mais de -6 % en viande.

Les experts-comptables s'évertuent aussi à suivre l'évolution de l'excédent brut d'exploitation. À cet égard, 2010 est meilleur que 2008 et 2009 mais moins bon que 2007. En tout cas, la réforme des aides de la Politique agricole commune (Pac) va bouleverser l'interprétation des

statistiques.

En Haute-Saône, le CER a raison de s'intéresser particulièrement à la filière lait.

Produire mais aussi vendre...

Après l'analyse des prix d'équilibre et de la marge de manœuvre, il ressort qu'une exploitation sur quatre dégage peu de valeur ajoutée : dans une ferme sur dix, ce manque de création de richesse est même «chroniquement insuffisant» par rapport aux dettes à rembourser. Dans 25 % des fermes, le poids croissant des crédits à rembourser n'est supportable que lors des années comme 2009, pas comme 2008. Pour la deuxième moitié des exploitations, on est «sur le fil». Lorsque les prix étaient garantis et les financements facilités, ça allait encore, les investissements générant le développement. Or le futur devient incertain. Ce qui amène le CER à prôner : «L'anticipation des oppor-



Salle de traite aux portes de Vesoul : il faut anticiper à la demande du marché. Photo d'archives ER

tunités passe désormais plus par les partenariats que par l'investissement en surcapacité. C'est une des clés de l'exploitation

flexible. » Dans un contexte où la volatilité des prix est devenue un fait, les producteurs soucieux de flexibilité doi-

vent déjà bien connaître leurs coûts de production et identifier leurs postes de charges afin de pouvoir «mesurer leur marge de

manœuvre».

N'y a-t-il pas moyen de mieux s'organiser pour les coûts de matériels (Cuma), en circuits courts voire en bio, pour ne pas être étranglé par de coûteuses mises aux normes qui bloquent tous les autres investissements ?

La santé des agriculteurs dépend aussi de celle du reste de l'économie. Reste à savoir comment se passer de laiteries (qui ne peuvent se résoudre à faire de la poudre!) et comment ne pas trop dépendre des industries de transformation et des grandes surfaces.

Naguère, le syndicalisme majoritaire affichait son mépris du sort des produits fabriqués. Il faut changer de cap!

André MOISSÉ

(1) Pour les exploitations de Haute-Saône et du Territoire de Belfort, CER-France arrive aux références moyennes suivantes : 320,425 l. de quotas en système lait; 55 VA en système viande; 139 ha en système céréalier.